



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Le point sur les mesures sanitaires dans les établissements scolaires

L'inquiétude persiste chez les profs

Montréal, 8 janvier 2021 – Malgré qu'elle salue les mesures sanitaires additionnelles pour les établissements scolaires au Québec annoncées par le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge, lors d'un point de presse ce matin, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demeure préoccupée par la qualité de l'air dans les établissements scolaires.

Plusieurs décisions de nature pédagogique annoncées ce matin répondent aux demandes faites par la FAE au ministre de l'Éducation, notamment l'annulation des épreuves ministérielles pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, ainsi que l'identification des savoirs essentiels. Déjà, le 28 octobre 2020, la FAE déposait formellement au cabinet du ministre Roberge ses propositions afin, notamment, de favoriser la réussite éducative et de réduire l'écart qui se creuse avec les élèves vulnérables. L'idée de permettre à certains élèves identifiés par les enseignantes et enseignants l'accès à du tutorat permet aussi de répondre partiellement à une demande faite par la FAE et qui consiste à offrir du soutien aux élèves vulnérables qui accumulent les retards en raison des effets de la pandémie qui sévit. Cependant, la FAE déplore que ces mesures soient mises en place tardivement et réitère que le ministre Roberge aurait tout intérêt à s'appuyer en amont sur l'expertise des profs qui travaillent au quotidien auprès des élèves jeunes et adultes.

« La manière avec laquelle le gouvernement gère la crise laisse trop souvent planer l'incertitude quant aux mesures à mettre en place et aux directives, souvent divulguées à minuit moins une. On conçoit qu'il doit conjuguer avec de multiples facteurs et données qui changent constamment, toutefois le réseau ne peut plus absorber de rebondissements. On éteint constamment des feux. Les profs passent leur temps à refaire leur planification et à se préparer aux éventualités. Il faut désormais anticiper les choses », a fait valoir Sylvain Mallette, président de la FAE.

La sécurité des enseignantes et des enseignants et de leurs élèves : une priorité constante

La deuxième vague qui sévit actuellement au Québec est loin d'être maîtrisée, comme l'indique la hausse des cas dans la province. Alors que plusieurs scientifiques confirment que la transmission du virus se fait par aérosols et qu'une nouvelle souche du virus associée à une transmission plus élevée fait son apparition au Québec, la qualité de l'air dans les écoles apporte son lot d'inquiétudes. « Bien entendu, les profs préfèrent être avec leurs élèves, mais pas au détriment de la sécurité de toutes et tous, de même que celle de leurs élèves. Les résultats du rapport sur la ventilation dans les établissements scolaires sont loin d'être rassurants, notamment lorsque l'on prend en considération la méthodologie utilisée pour administrer les tests dans certains milieux et le faible nombre d'établissements testés. De plus, celles et ceux qui travaillent dans les établissements scolaires savent que des interventions immédiates sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les nombreux locaux inadéquats qui sont utilisés actuellement en raison du

phénomène de surpopulation qui existe dans de nombreux établissements et de l'état de délabrement dans lequel se trouve une partie significative du parc immobilier scolaire. Le ministre de l'Éducation doit donc préciser concrètement et rapidement comment il prévoit apporter les correctifs nécessaires. Les profs sont inquiets et le gouvernement doit tester à brève échéance l'entière des établissements scolaires ainsi que rendre publiques les données qui seront colligées afin d'assurer la sécurité de tous », déclare M. Mallette.

L'ajout des nouvelles mesures sanitaires, telles que le port du masque de procédure pour les élèves du primaire se déplaçant dans les aires communes et la décision d'étendre aux élèves de 5^e et 6^e année l'obligation du masque de procédure en tout temps permet de réduire les risques de contagion, toutefois cela ne doit pas nourrir un faux sentiment de sécurité.

Pour la FAE, la santé et la sécurité du personnel scolaire et des élèves dépendent avant tout de la rapidité avec laquelle les cas positifs sont identifiés dans les écoles. À cet effet, la FAE s'interroge toujours où sont les tests de dépistage rapide acheminés au gouvernement du Québec en novembre dernier. Ces tests permettraient non seulement d'assurer la protection des enseignantes et enseignants et celle de leurs élèves, mais également d'éviter les bris de services éducatifs, qui, on le sait, persistent actuellement dans les écoles en raison des éclosions. La FAE réitère aussi sa demande à l'effet qu'un mécanisme de dépistage rapide de la COVID-19 soit mis en place et accessible pour les personnels des établissements scolaires ainsi que les élèves jeunes et adultes qui les fréquentent.

La FAE accueille favorablement la précision faite dans le cadre de la conférence de presse qui s'est tenue aujourd'hui et qui confirme que les enseignantes et enseignants sont considérés comme faisant partie du groupe des travailleuses et travailleurs de moins de 60 ans qui œuvrent dans des services essentiels. Cette reconnaissance permettra aux profs d'avoir accès aux doses de vaccin à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril. L'annonce faite aujourd'hui répond ainsi à une demande de clarification faite avant le congé de Noël par la FAE auprès du ministre de l'Éducation.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au Service des communications, au 514 941-5640 ou à g.cormier@lafae.qc.ca